## DEMANDE D'AUTORISATION POUR EXERCER LA FONCTION D'ANIMATEUR-EXPERT EN SECURITE ROUTIERE OU ANIMATEUR-PSYCHOLOGUE

## Les demandes sont à adresser <u>EXCLUSIVEMENT PAR COURRIER</u> à l'adresse suivante :

Préfecture des Hauts-de-Seine Direction Citoyenneté et de la Légalité Bureau de la Réglementation Générale et des Elections 167 Avenue Joliot Curie 92000 NANTERRE Courriel pref-agrements@hauts-de-seine.gouv.fr

## Liste des pièces à fournir :

*	Pour les animateurs
	Une copie du diplôme (CAPEC, CAPP, BEPECASER,),
	Une copie de l'autorisation d'enseigner en cours de validité,
	Une copie recto/verso d'une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour),
	Deux photos d'identité récentes,
	Une copie recto/verso du permis de conduire,
	Un justificatif de domicile (quittance de loyer / EDF,),
	☐ Une copie de l'attestation de suivi de la formation initiale à l'animation des stages de
	sensibilisation à la sécurité routière délivrée par le Ministre chargé de la sécurité routière
*	Pour les animateurs psychologues
	☐ Une copie recto/verso d'une pièce d'identité (CNI, passeport ou titre de séjour en
	cours de validité),
	Deux photos d'identité récentes,
	☐ Une copie recto/verso du permis de conduire,
	☐ Un justificatif de domicile (quittance de loyer / EDF,),
	☐ Une copie du diplôme de psychologue,
	Un justificatif de l'inscription au registre national des psychologues (fichier ADELI),
	Une attestation de formation initiale ou continue à la gestion technique et
	administrative d'un établissement chargé d'organiser les stages de sensibilisation à la
	sécurité routière,
	☐ Une copie de l'autorisation d'animer les stages délivrée par la Préfecture du lieu de
	domicile.